



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**

**Date de convocation :**  
23/11/2023

En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Caroline MERLE, Yasine SEBAHOUI, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Armande IGLESIAS (pouvoir à Maryse NOGUES), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS).

Absents : Mmes Clara ROSE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Philippe LECOINNET.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023/67 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ŒUVRES EN VUE DE LA CREATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication le 21 Juin 2023 et a été publié sur e-marchespublics le 21 juin 2023, le 24 juin 2023 sur l'Indépendant et le BOAMP et sur JOUE le 22 Juin 2023.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures avant le 20 juillet 2023, 11 heures. Aucune candidature n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et 3 candidats ont été admis, suite à la commission d'appel d'offre du 1er août 2023, à déposer une offre avant le 2 octobre 2023 à 16h00. Un entretien a eu lieu avec chacun des 3 candidats retenus, le 17 novembre 2023.

Les offres ont ensuite été analysées, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

- 1) Compréhension, démarche et motivation : 50 %
- 2) Méthodes de travail, moyens affectés spécifiquement à l'opération et démarche de communication : 25 %
- 3) Offre financière et cohérence du prix : 25%

Suite à la commission d'appel d'offre réunie le 27 novembre 2023, à l'analyse approfondie des offres, la commission a décidé d'attribuer le marché.

Aussi, vous est-il demandé de confirmer la décision de la commission d'appel d'offre.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le maître d'œuvre désigné ci-après :  
NAS Architecture - 7 rue du Commerce - 34000 Montpellier  
pour un montant de 98 000.00 € H.T comprenant la mission de base, l'OPC et l'EXE complètes

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 30 novembre 2023

Le Maire



William BURGHOFFER

